

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET
DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Paris, le 16 JAN. 2000

Monsieur le Délégué,

Le Président de la République a montré sa détermination à relever les défis du développement durable. En créant le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) et en prenant des décisions significatives à l'issue du Grenelle de l'environnement, il nous a donné les moyens d'agir.

Nous avons le devoir de saisir cette opportunité sans précédent.

À l'issue des décisions prises en octobre dernier, il s'agit de construire les programmes opérationnels, de mobiliser les opérateurs publics, privés et associatifs, d'élaborer les lois et règlements nécessaires, bref de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs retenus et d'en assurer l'évaluation par les acteurs engagés dans le processus. Pour cela, notre ministère doit travailler efficacement sur les dossiers ouverts par le Grenelle afin de définir les modalités administratives, juridiques et financières, permettant la mise en œuvre des décisions. Ainsi plus de 30 comités opérationnels ont été mis sur pied fin 2007. Ils sont chargés de définir les programmes opérationnels à même d'atteindre les objectifs arrêtés lors des tables rondes finales, ces comités opérationnels devront veiller à mettre en exergue au plus tôt les dispositions législatives susceptibles de pouvoir intégrer un paquet législatif.

Parallèlement notre ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables se réorganise pour s'adapter à son nouveau périmètre et mieux répondre à ses nouvelles missions. En effet, une simple juxtaposition de ses actuelles composantes ne permettrait pas de répondre de manière satisfaisante aux enjeux du développement durable.

Dans ce cadre, nous avons décidé de confier aux directions générales du MEDAD tout ce qui correspond aux champs de compétence de notre nouveau ministère, et de renforcer les relations entre ces directions et les délégations interministérielles placées auprès du ministre d'État.

Il nous paraît essentiel que la DIACT, du fait de son champ de compétences, s'inscrive sans plus tarder dans les conclusions du Grenelle de l'environnement et en tire toutes les conséquences pour redéfinir ses missions et ses modes d'action. Vous fondant sur les acquis de la DIACT, vous vous attacherez ainsi à promouvoir un aménagement et une économie durables des territoires, en mobilisant, en partenariat avec les collectivités locales, tous les leviers d'actions et synergies possibles. Il est indispensable - et aujourd'hui à la portée du MEDAD - de traiter au bon niveau territorial et interministériel les chantiers de développement et d'aménagement durables du territoire, en intégrant simultanément les préoccupations environnementales, économiques et sociales.

Monsieur Pierre MIRABAUD
Délégué interministériel à l'aménagement et
à la compétitivité des territoires
8, rue de Penthièvre
75800 - Paris cedex 08

Dans ce contexte, nous vous invitons à mener une réflexion pour renouveler et conforter les missions de la DIACT, et assurer un lien plus étroit avec les services du MEDAD. Vous examinerez comment mobiliser le statut et le savoir-faire interministériels de la délégation au profit des politiques conduites par le MEDAD. Pour ce faire, vous prendrez l'attache du futur commissaire général au développement durable.

Par ailleurs, vous veillerez à développer les échanges avec les autres ministères et les partenaires de l'action de l'Etat pour conforter l'action interministérielle en matière de compétitivité, d'aménagement et de développement durables des territoires.

Vous collaborerez avec le préfigurateur de la nouvelle Direction générale des ressources, des territoires et des habitats pour examiner un transfert de compétences en matière de littoral. Vous réfléchirez également, en vous rapprochant du préfigurateur de la direction « pilotage et évolution des services », à la meilleure utilisation des services déconcentrés réorganisés du MEDAD pour porter ces politiques d'aménagement du territoire en lien avec les secrétariats généraux aux affaires régionales (SGAR) dont vous assurez l'animation, par ailleurs.

Vous tiendrez avec les représentants des personnels concernés les réunions utiles pour les associer à vos réflexions et les informer des évolutions en cours.

Vous serez attentif à évoquer avec le Secrétaire général du ministère, à qui j'ai confié la coordination de la démarche d'organisation, et avec le Secrétaire général du gouvernement pour ce qui le concerne, les points significatifs de votre travail et à discuter avec lui les arbitrages à me proposer.

Nous souhaitons disposer de vos conclusions dans les meilleurs délais et en tout état de cause d'ici le 29 février prochain.

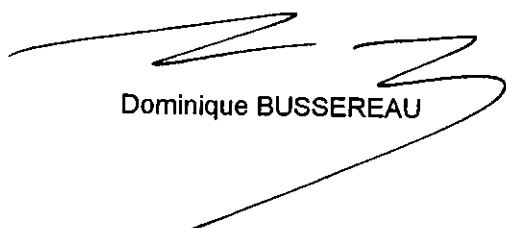
Nous vous remercions par avance pour votre implication dans ce chantier majeur et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de notre considération respectueuse.

Le Ministre d'Etat



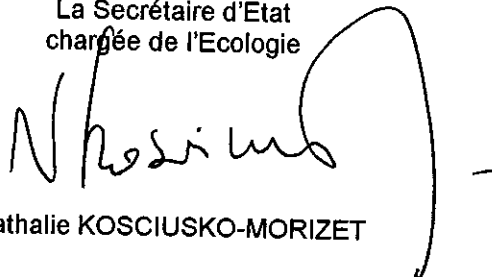
Jean-Louis BORLOO

Le Secrétaire d'Etat
chargé des Transports



Dominique BUSSEREAU

La Secrétaire d'Etat
chargée de l'Ecologie



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET